



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Convention de Partenariat pour l'organisation d'un « Stage Jeune Plongeur »

Entre les soussignés :

Collège MISTRAL Port de Bouc, représenté par Mme Virginie Beauconsin, Principale du Collège Mistral, 1 avenue Frédéric Mistral 13113 Port de Bouc et Mme Aurélia Lefèvre enseignante de SVT, responsable du club nature.

Et

Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur FFESSM, représenté par Monsieur Frédéric Di Méglio, Président du Comité Régional FFESSM Provence Alpes Côte d'Azur, 46 Bd Fenouil 13016 Marseille et Serge Gearain, responsable des Activités Subaquatiques Jeunes du Comité Régional.

PREAMBULE

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'organisation d'un stage de plongée jeunes ayant pour objectif la formation et l'obtention du niveau plongeur de Bronze ou plongeur d'Argent FFESSM, pour dix jeunes du collège Mistral de Port de Bouc issus des classes de sixième à la troisième, sur une période allant de mars à juin 2019.

Pendant le déroulement de ce stage, en lien avec le club nature (*groupe d'élèves allant de la 6ème à la 3ème s'engageant volontairement sur la pause déjeuner à participer, à mener et à agir sur différents thèmes tels que la cause animale, la connaissance et la préservation de notre environnement terrestre et aquatique proche et lointain. Ce groupe se retrouve tous les mardis avec leur professeur de SVT depuis 3 ans à Mistral*)

Le club Nature ayant effectué à la fin des deux premières années un baptême de plongée, il a été choisi comme thème principal de travail en 2019 « **La Méditerranée, un écosystème à protéger** ». Les élèves observeront différentes espèces méditerranéennes, faune et flore, ils pourront réfléchir aux causes de la disparition ou de la prolifération de certaines d'entre elles.

Pour aider à cet objectif et conjointement aux formations de plongeurs, une formation à la biologie sous-marine sera dispensée par des cadres formateurs en biologie sous-marine de la FFESSM, de façon théorique, ludique en piscine et active en mer.

Cette formation se fixe comme objectifs la découverte des écosystèmes méditerranéens proches de chez nous, des différents lieux de vie avec leurs habitants (sables, rocher, posidonie, tombant, estran) ainsi que la préservation du milieu.

Il est précisé que ce stage s'inscrit pleinement dans le cadre de la convention signée entre le ministère de l'Éducation Nationale, le Sport scolaire et la FFESSM (Fédération Française d'Études et Sports Sous-marins) du 31 mai 2016 mentionnant que les sports subaquatiques trouvent leur dimension éducative dans le cadre des pratiques sportives en milieu scolaire et précise dans son propre préambule :

L'éducation physique et sportive (EPS) perfectionne les conduites motrices, améliore la sécurité et l'efficacité des actions ainsi que l'aisance du comportement. Elle favorise le développement corporel, psychologique et social.

L'élève qui connaît mieux ses limites améliore ses performances et parvient davantage à se situer par rapport aux autres.

Le goût durable de la pratique sportive concourt à l'équilibre et à la santé, affermit le sens de l'effort, habitue à évoluer dans un environnement collectif. C'est pourquoi l'éducation physique et sportive est une éducation à responsabilité à l'engagement. C'est une éducation globale visant le respect de l'autre, l'entraide, la solidarité et l'autonomie, fondements de la citoyenneté.

Pour atteindre ces objectifs, de nombreuses activités physiques et sportives sont enseignées dans les écoles et les établissements scolaires dans le cadre de l'enseignement obligatoire d'EPS et proposées dans le cadre optionnel.

Les sports subaquatiques, qui s'entendent comme l'ensemble des disciplines pratiquées au sein de la FFESSM et de son champ délégataire, figurent parmi celles qui peuvent être choisies.

Les sports subaquatiques trouvent également leur dimension éducative dans le cadre des pratiques sportives mises en place par les associations sportives au sein de l'UNSS.

Les disciplines subaquatiques sont de plus parties prenantes du savoir nager.

Ainsi, la FFESSM est un des acteurs de l'apprentissage des activités aquatiques en milieu artificiel (piscine, fosse...) et en milieu naturel (eau libre), notamment dans le cadre du Plan Citoyen du Sport développé par le ministère chargé des sports.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le « Stage Jeune Plongeur FFESSM » est organisé et placé sous l'égide du Comité Régional FFESSM Provence Alpes Côte d'Azur en partenariat avec le Collège Mistral de Port de Bouc.

Le club associatif « Ecole de Plongée Jeunes » référencé 33.13.0433 FFESSM, déclarée sous le n° W134005307 à la sous-préfecture d'Istres, sera le club organisateur du stage.

Le club nature, du collège Mistral de Port de Bouc, animé par Mme Aurélia Lefèvre, sera co-organisateur.

Article 2 :

Le « Stage Jeune Plongeur » se déroulera :

- A la piscine d'Istres les 13 mars, 03 avril et 15 mai de 19h30 à 21h30.
- A l'Aqualud d'Entressen le samedi 27 avril de 9h30 à 11h30.
- En mer, à Sausset les Pins les 8 et 15 juin, à de 13h30 à 18h.

Article 3 :

Les frais de stage sont de cent cinquante euros (150) par participant.

Cette somme rétribue :

- Licence FFESSM ("Jeune", de 12 à 16 ans 25,10 € ou "Enfant", -12 ans, 11,15 €).
- Assurance en Responsabilité Civile (annexe 1)
- Participation aux séances de formation piscine et mer.
- Location et prêt de matériel piscine (palmes, masque et tuba) et support pédagogique.
- Location et prêt de matériel spécifique à la plongée en mer, équipements individuel, combinaison, détendeur, gilet, bloc, ceinture, lest.
- Support pédagogique et plaquette.
- Livret d'information FFESSM « Les éco-gestes du plongeur citoyen »
- Porte-clefs et autocollant « ASJ - FFESSM) remis à l'issu du stage.
- Carte de niveau Bronze ou Argent FFESSM.

Article 4 :

La participation au stage devra :

- Faire l'objet au préalable d'une autorisation parentale clairement établie, précisant en plus la personne à contacter en cas d'urgence et l'autorisation de reproduction et de représentation d'images (annexe 2)
- La remise d'un certificat médical utilisant le document « certificat médical FFESSM » qui sera remis à chaque participant au moment de son inscription (annexe 3)
- La transmission d'une information sur l'assurance individuelle.

Article 5 :

Afin de permettre aux jeunes d'apprécier au mieux ce stage, une séance piscine de découverte, gratuite, leur a été proposée le mercredi 19 décembre 2018. Les parents ont pu y assister depuis les tribunes.

Article 6 :

L'encadrement du stage en piscine et en mer est placé sous la responsabilité d'un moniteur titulaire du diplôme d'état, BEES1 option plongée subaquatique.

Il sera présent physiquement sur l'ensemble du stage.

Tous les encadrants sont affiliés à la FFESSM et disposent des qualifications nécessaires à l'encadrement conformément au code du sport, arrêté du 6 avril 2012.

Article 7 :

Il est rappelé que les activités proposées lors de ce stage étant partiellement en extérieur, elles sont soumises aux conditions météorologiques.

Le responsable du stage, dénommé « Directeur de Plongée » par la FFESSM, pourra, conformément à ses prérogatives fédérales, décider pour des raisons de sécurité de l'annulation ou du report d'une sortie plongée.

Les partenaires s'entendront pour redéfinir les modalités nécessaires à la poursuite du stage.

Article 8 :

Les partenaires souhaitant faire la promotion de ce stage pourront communiquer sur leurs sites internet et dans les médias couramment utilisés textes, photographies, films à l'appui.

Les images fixes et/ou animées lors de la manifestation restent la propriété de leurs auteurs mais ils s'engagent à autoriser les signataires de la convention à les utiliser dans un but non lucratif et aux fins de la promotion de ce stage et de ce partenariat.

Les partenaires seront particulièrement attentifs, s'agissant de mineurs, aux règles de respect et de protection de l'enfance.

Article 9 :

Cette convention est valable pour toute la durée du stage et prendra fin à l'issue de la dernière journée fixée au samedi 15 juin 2019.

Il appartiendra aux partenaires de se revoir afin de poursuivre et prolonger ce partenariat s'ils le désirent.

Fait à Port de Bouc le Jeudi 7 février 2019

La Principale du Collège
Mistral de Port de Bouc

Virginie Beaucousin



Le Président du Comité Régional
FFESSM Provence Alpes Côte d'Azur

Frédéric Di Méglio

A blue ink signature in cursive script.

Enseignante SVT - Responsable du Club Nature
Collège Mistral Port de Bouc

Aurélia Lefèvre

A blue ink signature consisting of several overlapping loops.

Le Responsable des Activités
Subaquatiques Jeunes

Serge Geairain

A blue ink signature in cursive script.

F.F.E.S.S.M.
COMITE REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
46 BD DE FENOUIL
13467 MARSEILLE

Cabestany, le 22 janvier 2019

ATTESTATION D'ASSURANCE

Je soussigné Monsieur Pierre LAFONT, représentant la Société de courtage LAFONT ASSURANCES Zone d'Activités Mixte du Moulinas – 2 rue du Moulinas – 66330 Cabestany, atteste que :

LE COMITE REGIONAL FFESSM PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

par son affiliation à la FEDERATION FRANÇAISE D'ETUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS

bénéficie de la police RESPONSABILITE CIVILE N° XFR0055504U, portée par la Compagnie Axa Corporate Solutions, 4 rue Jules Lefebvre – 75426 Paris Cedex 09,

le garantissant contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile encourue par ses membres en raison des accidents causés à autrui par les dits membres, ainsi que les dommages d'Incendie, Explosions et Dégâts des Eaux survenant dans les locaux occupés temporairement, soit moins de quatre vingt dix jours cumulés dans l'année, ceci dans la limite de 30 000 000 €.

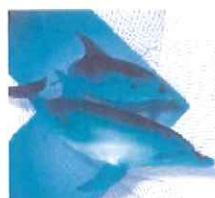
La garantie sera notamment acquise lors des « stages Jeunes Plongeurs » qui se dérouleront du 13/03/2019 au 30/06/2019, et qui auront lieu en piscine de ISTRES et ENTRESSENS ainsi qu'en mer à SAUSSET LES PINS.

La présente attestation ne peut engager son signataire, la Société qu'il représente et la Compagnie d'Assurances en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le Courtier

LAFONT ASSURANCES S.A.S.
Centre de Services
Zone d'Activités Mixte du Moulinas
2, rue du Moulinas - 66330 CABESTANY
Tél. +33 (0)4 68 35 22 26 - Fax +33 (0)4 68 35 11 05
contact@lafont-assurances.com
Société de Courtage en Assurances
Sige Social : 27, rue Louis Vicat - 75015 PARIS
RCS Paris 788 431 468 - Immatriculé en 3 675 12 060 711

LAFONT ASSURANCES S.A.S. - 27, rue Louis Vicat - 75015 PARIS
Centre de Services : Zone d'Activités Mixte du Moulinas - 2, rue du Moulinas - 66330 CABESTANY
Tél. : +33(0)4 68 35 22 26 - Fax : + 33 (0)4 68 35 11 05 - contact@lafont-assurances.com
Société de Courtage en Assurances - RCS Paris 788 431 468 - Numéro d'inscription à l'ORIAS : 12 068 741 (www.orias.fr).
Pour toutes questions ou réclamations, adressez-vous à Lafont Assurances.
Vous pouvez également adresser vos réclamations à l'ACPR 61 rue Talbot – 75436 Paris cedex 09 - www.acpr.banque-france.fr.



RÉGION SUD
Provence Alpes
Côte d'Azur



Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins



Activités Subaquatiques Jeunes

Renseignement sur l'Enfant – Collège Mistral - Port de Bouc

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____
Téléphone : _____ Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____

Autorisation parentale et personne à contacter en cas d'urgence

Nom : _____ Prénom : _____
Tél Portable _____ Tél domicile _____
Adresse mail : _____ @ _____

Autorise mon enfant à participer au stage « Jeune Plongeur FFESSM » organisé et encadré par le Club Ecole de Plongée Jeunes (33.13.0433 FFESSM) et placée sous l'égide du Comité Régional FFESSM Provence Alpes Côte d'Azur, qui se déroulera les 13/03, 03/04 et 15/05 à la piscine d'Istres de 19h30 à 21h30; le 27/04 à l'Aqualud d'Entressen de 9h30 à 11h30 et les 8 et 15 juin en mer à Sausset les Pins, à partir de 14h.

Autorisation Médicale

J'autorise le responsable de la manifestation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Autorisation de reproduction et de représentations d'images

J'autorise le responsable du stage à photographier, filmer cet enfant mineur lors de séances, ainsi qu'à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies ou les films pris lors de la susdite manifestation en vue d'en faire la promotion.

Une attention particulière est portée par les responsables sur les images choisies.

Date : _____ 2019 Signature :

INFORMATIONS CONCERNANT L'ASSURANCE

Cette manifestation est couverte par les assurances Lafont du Comité Régional FFESSM Provence-Alpes Côte d'Azur. Le Comité rappelle l'intérêt des particuliers à souscrire, en leur nom, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent l'exposer les activités auxquelles il participe.

FFESSM Provence Alpes Côte d'Azur - 46 Bd Fenouil BP 28 - 13467 MARSEILLE - Tel: 04 91 09 36 31
Mail : comite@ffessm-paca.fr - Site: www.ffessm-provence.net - Activités Jeunes

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur, Exerçant à,
médecin généraliste du sport fédéral n° :
 diplômé de médecine subaquatique autre :

Certifie avoir examiné ce jour : **NOM :**

Né(e) le : **Prénom :**

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

- de l'ensemble des activités subaquatiques **EN LOISIR**
Ou bien seulement (cocher) : DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
 DES ACTIVITÉS EN APNÉE
 DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

de la ou des activité(s) suivante(s) **EN COMPÉTITION** (spécifier en toute lettre) :

avec un certificat nécessitant un médecin fédéral, du sport ou qualifié (cocher) :

- TRIMIX Hypoxique APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
 Pratique HANDISUB Reprise de l'activité après accident de plongée

NOMBRE DE COCHÉE(S) (obligatoire) :

Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s) (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

Un certificat est exigible toutes les 3 saisons (si renouvellement sans discontinuité de la licence) pour les disciplines : Nage avec Palmes, Nage en Eau Vive, Tir sur Cible, Hockey Subaquatique, Apnée jusqu'à 6 mètres. Pratique de l'activité jusqu'à expiration de la licence. **Un certificat est exigible tous les ans** pour la pratique de la Plongée Subaquatique (Plongée en Scaphandre en tous lieux et en Apnée au-delà de 6 mètres).

Sauf en cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, qui suspend la validité de ce certificat.
Il est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

Pour consulter la liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : <http://medical.ffessm.fr>

Fait à : **Signature et cachet :**

date :